

HANDICAP - La révolution est-elle en marche ?

■ **La loi du 11 février 2005 est tout sauf une loi paisible. Elle bouleverse le paysage institutionnel, introduit de nouveaux droits et procédures et demande à chacun d'agir dans des délais records. Une réforme si ambitieuse engagée à la hussarde aurait donc pu mal tourner. C'est pourquoi il était nécessaire un an après sa promulgation d'en faire un premier bilan à l'occasion du colloque organisé par Accor Services et le Journal de l'action sociale le 1^{er} juin. Constats et débats.**

“ **U** ne révolution en marche ?”. Voilà la question qui a guidé les interventions et les débats tout au long de la journée. Une première réponse a pu être apportée avec la présentation des résultats de l'enquête de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas), réalisée auprès de 87 départements métropolitains, qui dresse un premier bilan des choix stratégiques et gestionnaires des conseils généraux dans l'organisation des MDPH (voir l'enquête complète envoyée avec ce numéro). Et le constat est sans ambiguïté : “très majoritairement les conseils généraux ont montré leur capacité à relever un challenge particulièrement lourd, celui de s'investir dans des délais très courts sur un dispositif d'une rare complexité”.

Un bilan globalement positif

Très critiqué au départ et encore aujourd'hui, “le recours au GIP (groupement d'intérêt public) pour l'organisation de la MDPH n'a pas créé la situation de blocage à laquelle on aurait pu s'attendre”. En effet, les départements ont été nombreux à accepter d'élargir la représentation partenariale au sein de la commission exécutive. 58 départements ont une commission de 24 membres et plus. Le souci d'afficher le partenariat apparaît également au niveau de la commission des droits et de l'autonomie (CDA), pour le tiers des départements qui l'avaient installée au moment de l'enquête : les présidents sont issus du conseil général dans trois quarts des cas, mais inversement dans quatre cinquièmes des cas la vice-présidence a été confiée à des élus issus des associations, des représentants des usagers et des services déconcentrés de l'État.

Cette volonté d'ouverture des instances dirigeantes de la maison se vérifie aussi dans le mode de désignation des représentants du conseil général qui favorise le décloisonnement des services : la majorité des départements ont désigné aussi bien des élus que des professionnels issus non seulement de la direction générale de la solidarité et de la direction en charge de l'autonomie, mais aussi des services de l'enfance et de la famille, de l'insertion, et parfois même des services du transport, du logement, de l'urbanisme ou de la culture.

Partenariat, transversalité. On le voit bien, “les départements s'inscrivent dorénavant dans une vision plus stratégique de leur rôle dans la décentralisation”, explique Anne Latty, qui a mené cette enquête. “La majorité d'entre eux ont joué la carte d'une construction très respectueuse des partenaires en l'intégrant dans une vision large de la politique en matière de handicap”. Dès à présent, certains vont même plus loin en cherchant à favoriser la convergence des dispositifs de soutien aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Une vingtaine de départements ont ainsi choisi de s'enga-

ger dans une démarche d'accueil commun, tandis que d'autres envisagent de rapprocher l'équipe pluridisciplinaire chargée d'évaluer les besoins de la personne handicapée, de l'équipe médico-sociale chargée d'attribuer l'allocation personnalisée d'autonomie.

Des départements très impliqués dans la gestion

Certains diraient même trop au regard du principe d'autonomie des MDPH voulu par le législateur et qui a justifié notamment le recours au GIP. En effet, trois quarts des départements ont désigné un directeur issu de leurs services pour assurer les fonctions de direction des maisons. Et contrairement aux recommandations du rapport Paul Blanc, la majorité d'entre eux conservent également des responsabilités au sein du conseil général. De même concernant le personnel, 79 départements ont procédé à des mises à disposition aussi bien pour “doter l'équipe pluridisciplinaire de médecins coordonnateurs, de travailleurs sociaux et d'ergothérapeutes, que pour renforcer le personnel d'accueil, le personnel en charge des tâches administratives et logistiques, ou encore l'équipe de direction”. D'ailleurs aujourd'hui, “seuls trente-cinq conseils généraux ont opté pour un GIP recruteur”.

Pourtant, il semble bien que ce soit davantage par souci de pragmatisme que par volonté hégémonique que les départements se sont fortement impliqués dans la gestion du dispositif. Surtout quand on sait que dans dix départements seulement l'ensemble des personnels des anciennes Cotorep (commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel) et CDES (commissions départementales d'éducation spéciale) ont accepté leur transfert vers la MDPH, les agents de l'État ayant refusé leur mise à disposition souvent pour des questions de statut (congrés notamment) et d'horaires de travail.

Les inquiétudes fortes du terrain

Malgré ces premiers pas prometteurs, les professionnels restent prudents et ne veulent surtout pas crier victoire trop tôt. Car aujourd'hui encore les difficultés managériales semblent monopoliser l'énergie au détriment du service à l'utilisateur. En effet, Pascal Saurel, directeur de la MDPH des Hautes-Pyrénées, explique qu'il “passe plus de temps à régler les problèmes de personnel qu'à s'occuper des problèmes des personnes handicapées. Sans parler des difficultés liées à la publication des textes réglementaires, notamment en matière d'aide à domicile”. Thierry Clément, directeur général adjoint chargé des affaires sociales du conseil général de l'Ain, estime pour sa part que “si le pivotement institutionnel, celui de la



Près de 250 acteurs de terrain étaient réunis à Paris le 1er juin dernier pour s'interroger sur les premiers pas des MDPH.

décentralisation du dispositif d'accompagnement des personnes handicapées, est en passe d'être réussi grâce à l'implication des conseils généraux et au partenariat avec les associations, en revanche, en ce qui concerne le second pivotement, celui d'une nouvelle conception de la solidarité dans la prise en charge des personnes handicapées, c'est une longue marche qui nous attend, car les procédures sont longues à mettre en place. Et, pour le moment, les dossiers arrivés en CDA sont traités de manière empirique sans qu'ait été établi un véritable plan de compensation prenant en compte les besoins de la personne handicapée. Il y a d'importants freins culturels et réglementaires à lever, pour que la révolution explicitée dans la loi soit effective dans les années à venir".

Laisser du temps au temps

Et Denis Piveteau en convient tout à fait : "par-delà les urgences techniques et la prestation qu'il faut être en capacité de fournir, il se joue aujourd'hui un enjeu de réforme

institutionnelle important qui se déroule sur un rythme de temps beaucoup plus long. Il faut avoir conscience que tout n'est pas possible tout de suite, mais qu'on peut faire régulièrement mieux. Et les associations ont sur ce point un rôle essentiel à jouer pour accompagner les gestionnaires dans les priorités à définir". Patrick Gohet, délégué interministériel aux Personnes handicapées, reconnaît que "cette réforme manque d'accompagnement pédagogique". Mais, poursuit-il, "les difficultés d'aujourd'hui ne signifient pas que cette politique n'a pas de sens pour demain. Elle va permettre de créer un réseau de solidarité d'un genre nouveau au niveau local, autour du conseil général, et au niveau national, autour de la CNSA. Et déjà, l'on constate les prémices d'un nouveau mode de gouvernance beaucoup plus en rapport avec les besoins de transversalité d'une politique globale et exigeante du soutien à l'autonomie". ■

Emmanuelle Vigan

EN BREF

Une expo pour changer le regard

Depuis le 31 mai, le Sénat accueille l'exposition "Portraits et autportraits", réalisée par les personnes handicapées mentales du centre de la Gabrielle à Claye-Souilly (77), œuvre sociale de la Mutualité Fonction Publique, pour dépasser leur difficulté face au regard des autres. L'expo ira au mois d'octobre au Parlement européen.

Infos : 01 60 27 68 68

Comment apprendre "l'école ensemble" ?

L'Unapei et son partenaire, les centres E. Leclerc, lancent pour la rentrée prochaine un outil pédagogique à destination des enseignants des écoles maternelles et élémentaires et des étudiants en IUFM. Objectif : leur offrir des contenus pédagogiques pour créer des échanges avec les enfants sur la citoyenneté, l'acceptation des différences...

Infos : www.lecole-ensemble.org

Accès à la culture : les MDPH sollicitées

Le ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, et le ministre délégué aux Personnes handicapées, ont signé le 1er juin une convention nationale Culture et Handicap. Elle encourage notamment un partenariat entre les directions régionales des affaires culturelles et les MDPH pour favoriser l'accès des personnes handicapées aux pratiques artistiques et culturelles.

Handicap : le temps des engagements

C'est le titre de l'ouvrage de Julia Kristeva et Charles Gardou (Éditions Puf), qui fait suite aux premiers États généraux du Conseil national "Handicap : sensibiliser, informer, former" du 20 mai 2005. Il reprend les engagements pris ce jour-là par les acteurs éducatifs, les responsables associatifs, les élus, les personnalités du monde de l'art, de l'entreprise... pour "réinventer le lien social".

L'Adapt veut faire école avec ses jobs datings

12 minutes pour convaincre un recruteur. C'est le principe des jobs datings développés par l'Adapt qui œuvre pour l'insertion des personnes handicapées. Gadget ? En 2005, 55 % des candidats ont retrouvé un emploi. Pour développer son action dans toute la France, l'association propose des séances de formation. La 1^{ère} a été organisée le 7 juin dernier.

Infos : www.ladapt.net